

Plan de Déplacement Inter-Entreprises « Plaine Saint-Denis »

Organisme porteur :
Plaine Commune Promotion,
association d'entreprises

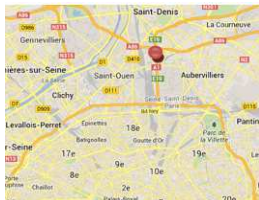
Partenaires :

CCID Seine-Saint-Denis
Communauté d'Agglomération Plaine
Commune
CNAMTS
CRAMIF

Chiffres clés :

- 11 juillet 2012 : signature de la charte d'engagement
- 15 000 salariés
- 7 entreprises (SFR, AFNOR, Generali, Canal +, Randstad, RSI, Keolis)
- Principales parts modales (79% TC, 16% VP, 2% deux roues, 0,6 % marche, 0,6% vélo)
- Coûts (diagnostic : 38 000 €)

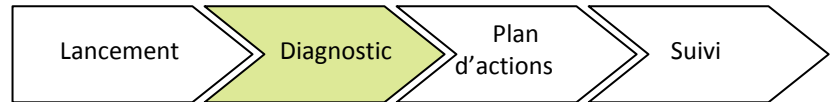
Carte de localisation :



Point de vue d'un acteur

« Generali s'est engagé dès 2012 dans le PDIE. Ce projet collectif permet de mettre en cohérence des moyens humains et financiers afin de mieux communiquer et encourager les acteurs locaux à s'impliquer. Nous souhaitons que ce dispositif aide à faire avancer plus rapidement des projets de transport en commun (fréquence de RER, création de ligne de bus, vélib...). Le volet prévention des risques et santé au travail nous intéresse, pour contribuer à faire baisser les accidents de travail liés au transport. Les bénéfices pour l'entreprises sont réels et l'attente de la part des salariés est forte ».

Christophe PONT, chef de projet PDE
chez Generali, Manager-Direction
Environnement du Travail



Présentation

En 2009, la CNAMTS a engagé une réflexion sur la prévention des risques routiers liés aux déplacements domicile-travail et professionnels. Les PDIE ont été alors identifiés comme des outils pertinents pour atteindre les objectifs de santé et de sécurité au travail.

La CNAMTS a alors identifié le territoire économique de la Plaine Saint-Denis, qui fait aujourd'hui face à des problèmes d'accessibilité, comme pouvant faire l'objet d'une expérimentation pour un PDIE innovant, notamment en matière de prévention du risque trajet.

7 entreprises, représentant 15 000 salariés, se sont engagées dans cette démarche visant à améliorer les conditions d'accès à leurs sites et à promouvoir une mobilité responsable notamment grâce au PDIE « Plaine-Saint-Denis » (périmètre circonscrit entre les lignes de RER B et D et la ligne 13 du métro). Elle se sont associées à des partenaires publics afin de mener à bien le projet.

Ce PDIE exemplaire repose sur 5 axes :

- améliorer l'attractivité des transports collectifs publics ;
- développer une mutualisation des moyens entre entreprises ;
- intégrer la prévention des risques au plan d'actions ;
- renforcer les usages des modes de « circulation douce » ;
- développer un emploi raisonné de l'automobile.

Mise en oeuvre

Une étude préalable a été réalisée par la CCID Seine-Saint-Denis et a

permis de construire le cahier des charges pour la sélection d'un prestataire, de dresser un premier constat et de former les référents PDE des entreprises.

Aujourd'hui, le prestataire finalise le diagnostic du PDIE. L'enquête salariée s'est clôturée le 14 juin 2013. Un site internet, des stands de mobilité dans les entreprises font vivre au quotidien cette démarche.

Un groupe de travail s'est constitué sous l'impulsion de la chargée de mission PDE autour des navettes entreprises. Une étude qualitative a conduit les entreprises à élargir leur réflexion territoriale et à intégrer les partenaires publics, les transporteurs.

Contacts

Pour en savoir plus vous pouvez contacter : Alice Ricouard,
chargée de mission PDE-PDIE, CCID Seine-Saint-Denis,
01 48 95 11 72, aricouard@cci-paris-idf.fr